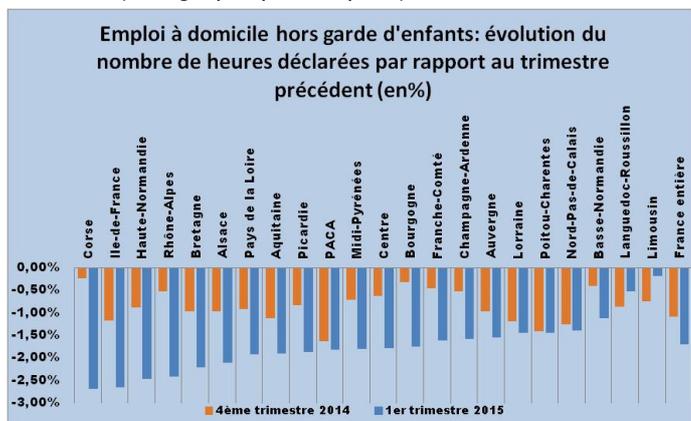


TENDANCE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2015

► Amplification de la baisse de l'activité dans l'emploi à domicile hors garde d'enfants

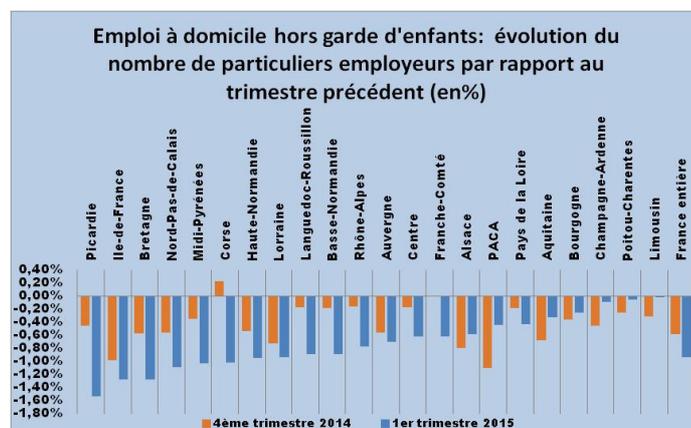
La baisse du volume horaire déclaré dans le champ de **l'emploi à domicile hors garde d'enfants**, enregistrée depuis douze trimestres consécutifs, s'accélère au 1^{er} trimestre 2015 : -1,7 % comparé au trimestre précédent, après -1,0 % au 4^{ème} trimestre 2014. Une partie de cette accélération peut s'expliquer par le fait que certaines heures déclarées jusqu'en 2014 auprès du CNESU le sont désormais auprès de Pajemploi et sont de ce fait comptabilisées dans l'activité de garde d'enfants à domicile et non plus dans l'emploi à domicile hors garde d'enfants (voir encadré page 2).

Au niveau régional, l'évolution du volume horaire au 1^{er} trimestre 2015 oscille entre -2,7 % en Corse et -0,2 % en Limousin (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

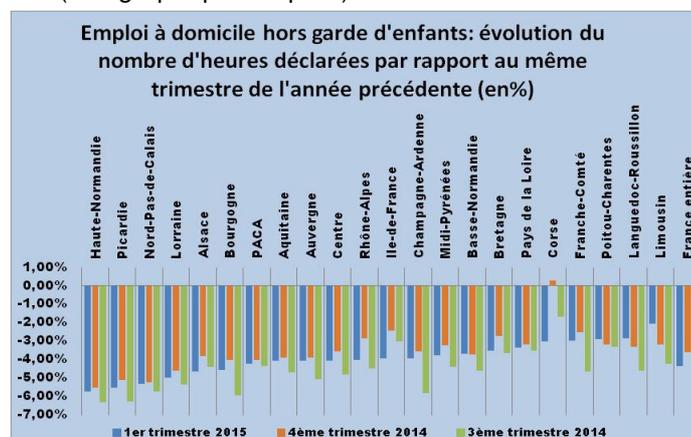
La baisse trimestrielle de l'activité s'explique à la fois par la réduction du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur (-0,8 %) et par un nouveau recul du nombre de particuliers employeurs au 1^{er} trimestre 2015 (-0,9 %) qui concerne toutes les régions, dans des proportions variables (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Comparé à la même période un an plus tôt, le repli du volume horaire se confirme au 1^{er} trimestre 2015 : -4,3 % sur un an, après -3,6 % au 4^{ème} trimestre et -4,3 % au 3^{ème} trimestre 2014.

Les régions situées dans le Nord de la France sont les plus touchées: la Haute-Normandie, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais affichent des baisses supérieures à 5 % (voir graphique ci-après).

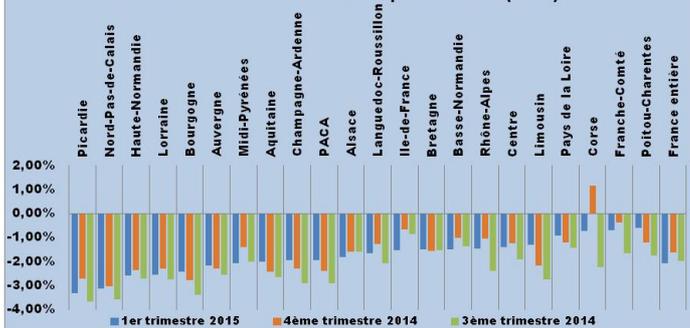


Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Ce repli annuel est, comme la baisse trimestrielle, étroitement lié à la diminution du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur (-2,3 % sur un an) et du nombre de particuliers employeurs (-2,0 % comparé au 1^{er} trimestre de l'année 2014).

Toutes les régions voient le nombre d'employeurs baisser, de -3,3 % en Picardie à -0,6 % en Poitou-Charentes (voir graphique ci-après).

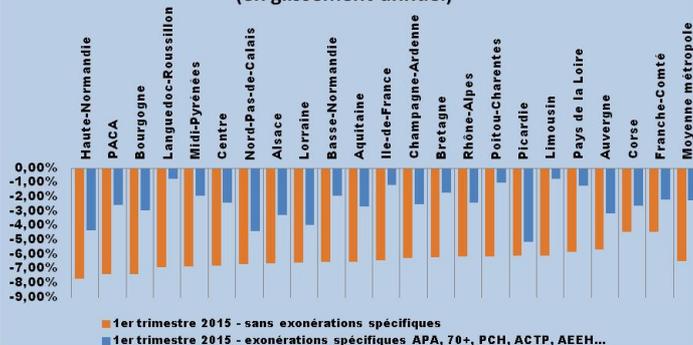
Emploi à domicile hors garde d'enfants: évolution du nombre de particuliers employeurs par rapport au même trimestre de l'année précédente (en%)



Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

L'évolution est différente selon le profil de particuliers employeurs considéré. En France métropolitaine, pour les particuliers employeurs non fragiles, qui ne bénéficient pas d'exonérations spécifiques mais qui ont droit à une déduction forfaitaire de 75 centimes, le recul du volume horaire déclaré au 1^{er} trimestre 2015 est sévère : -6,5 % en moyenne contre -2,2 % pour les employeurs fragiles¹. Dans toutes les régions, la baisse annuelle d'activité est plus importante pour les employeurs non fragiles que pour les employeurs fragiles (voir graphique ci-après).

Emploi à domicile hors garde d'enfants: évolution du nombre des heures déclarées par type d'exonération (en glissement annuel)



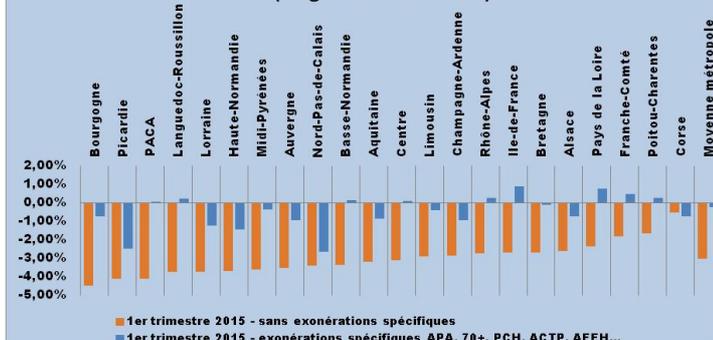
Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Néanmoins, parmi les employeurs fragiles, les bénéficiaires de l'exonération « 70 ans et + » déclarent davantage d'heures (+1,1 % au 1^{er} trimestre 2015 par rapport au 1^{er} trimestre 2014), alors que l'activité déclarée par les bénéficiaires de l'APA chute de 8,8 % sur la même période et que les particuliers employeurs en situation de handicap ou invalides déclarent 2,3 % d'heures en moins.

La baisse du nombre de particuliers employeurs, observée au 1^{er} trimestre 2015 par rapport au 1^{er} trimestre 2014, concerne en première ligne les publics non fragiles : -3,0 % en moyenne métropole contre -0,2 % pour les employeurs bénéficiant d'exonérations spécifiques. Si le nombre d'employeurs non fragiles diminue dans toutes les régions, les évolutions sont moins homogènes pour les particuliers employeurs

fragiles. Ainsi, neuf régions accusent une augmentation ou une stagnation du nombre de particuliers employeurs fragiles tandis que l'activité déclarée par ces derniers est en déclin (voir graphique ci-après).

Emploi à domicile hors garde d'enfants: évolution du nombre de particuliers employeurs par type d'exonération (en glissement annuel)



Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

► Reprise contrastée de l'activité de garde d'enfants à domicile

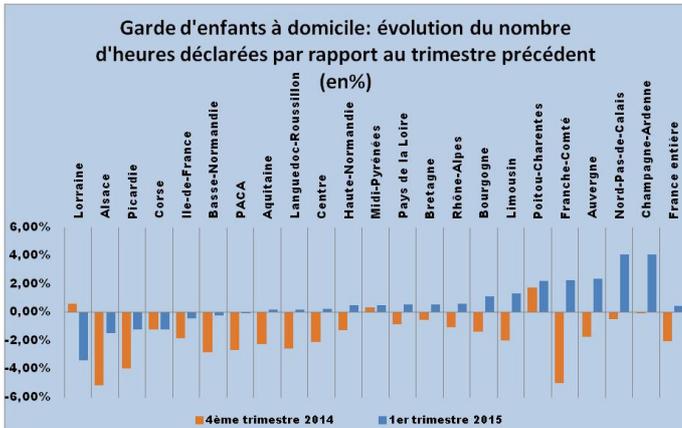
Après un dernier trimestre 2014 particulièrement mauvais (-2,0 % sur trois mois), l'activité déclarée par les parents employeurs de **gardes d'enfants à domicile** repart au 1^{er} trimestre 2015: +0,5 % par rapport au trimestre précédent. Mais cette reprise est à interpréter avec prudence, puisqu'elle résulte en partie de l'élargissement des effectifs comptabilisés dans le champ de la garde d'enfant depuis le 1^{er} janvier 2015 (voir encadré ci-après).

Encadré :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une déduction forfaitaire de 1,50 euro par heure effectuée a été instaurée pour les particuliers employeurs de gardes d'enfants âgés de 6 à 13 ans révolus. Pour obtenir cette déduction forfaitaire, les parents sont tenus de faire une déclaration au centre national Pajemploi et non plus au CNCESU. Les données de l'ACOSS relatives à la garde d'enfants à domicile concernaient jusqu'à la fin 2014 exclusivement les enfants entre 0 et 6 ans. L'activité relative la garde à domicile des enfants âgés de 6 à 13 ans était quant à elle comptabilisée dans l'emploi à domicile hors garde d'enfants. De ce fait, il est probable qu'une partie de la perte d'activité observée dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants, au 1^{er} trimestre 2015, soit liée à un transfert vers le champ de la garde d'enfants à domicile. Inversement, la reprise observée dans le champ de la garde d'enfants résulte probablement de ce transfert et non d'une création réelle d'activité.

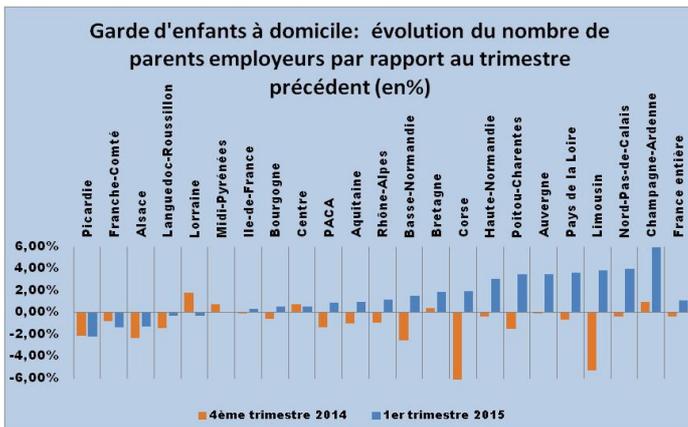
En Ile-de-France, où deux tiers du volume horaire est déclaré, la baisse se poursuit pour le 7^{ème} trimestre consécutif (-0,5 % au 1^{er} trimestre 2015 par rapport au 4^{ème} trimestre 2014). Parmi les quinze régions qui enregistrent une hausse de l'activité, cinq connaissent une croissance supérieure à 2 %, avec en tête le Nord-

Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne (+4,1 %). En revanche, sept régions sont touchées par un repli qui oscille de -3,4 % en Lorraine à -0,1 % dans la région Paca (voir graphique ci-après).



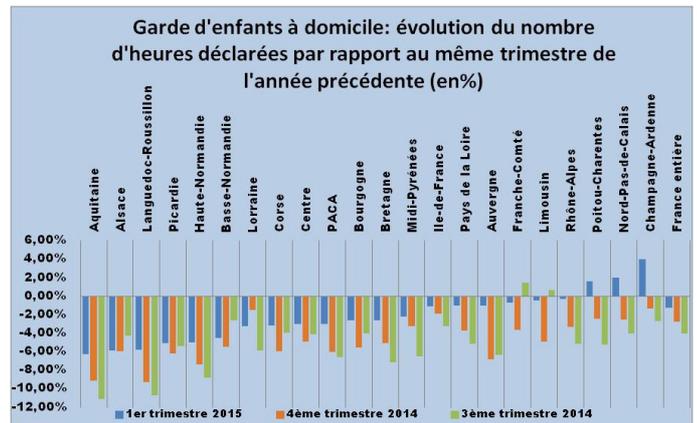
Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

A l'échelle nationale, le retour à la croissance de l'activité s'accompagne parallèlement d'une hausse du nombre de parents employeurs de gardes d'enfants à domicile : +1,1 % au 1^{er} trimestre 2015 par rapport au trimestre précédent. Seules cinq régions sont concernées par un recul du nombre de parents employeurs (voir graphique ci-dessous). En Franche-Comté la baisse du nombre d'employeurs (-1,4 %) va de pair avec une augmentation surprenante du volume horaire (+2,3 %), résultant d'une hausse importante du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur (+3,7 %).



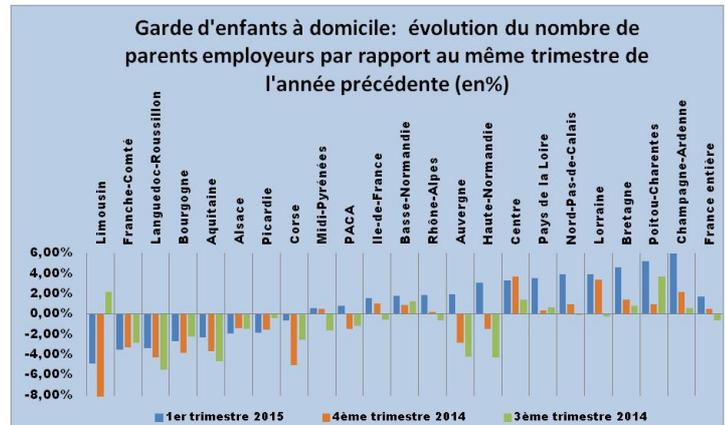
Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Comparé à la même période de l'année 2014, le volume horaire déclaré pour la garde d'enfants à domicile au niveau national continue à baisser mais à un rythme moindre : -1,2 % par rapport au 1^{er} trimestre 2014, après -2,8 % au 4^{ème} trimestre et -4,1 % au 3^{ème} trimestre 2014 sur un an. Trois régions retrouvent une croissance : la Champagne-Ardenne (+4,0 %), le Nord-Pas-de-Calais (+2,0 %) et le Poitou-Charentes (+1,6 %) (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

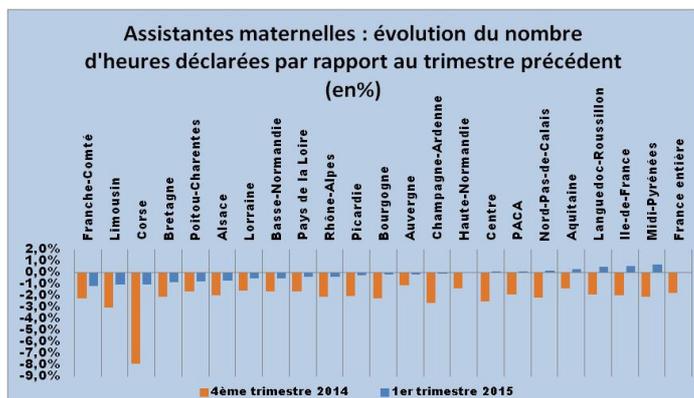
En glissement annuel, le nombre de parents employeurs est en progression (+1,7 % par rapport au 1^{er} trimestre 2014), alors que le volume horaire déclaré en moyenne par parent employeur diminue (-2,9 %). Quatorze régions accusent une augmentation du nombre de parents employeurs sur un an, et seulement trois connaissent de façon concomitante une hausse de l'activité de la garde d'enfants. Dans huit territoires, on observe une baisse du nombre d'employeurs, allant de -4,9 % en Limousin à -0,6 % en Corse (voir la graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

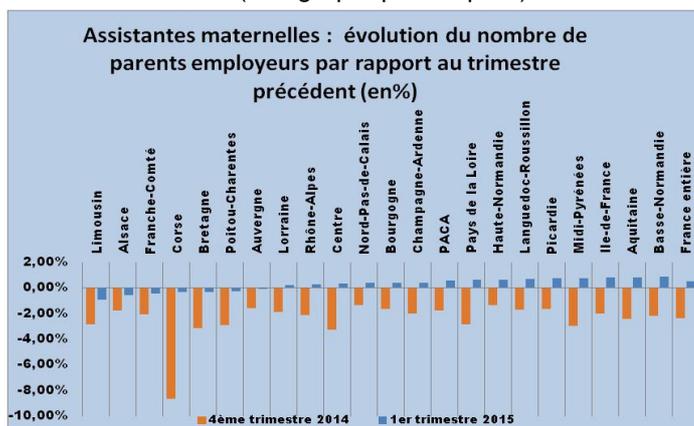
► Stagnation de l'activité des assistantes maternelles

L'activité déclarée pour les **assistantes maternelles du particulier employeur** stagne au 1^{er} trimestre 2015 par rapport au trimestre précédent, alors qu'elle était en recul de 1,9 % au dernier trimestre 2014. Néanmoins, certaines régions comme le Languedoc-Roussillon, l'Ile-de-France et Midi-Pyrénées retrouvent une croissance supérieure à 0,5 % après un 4^{ème} trimestre 2014 marqué par une baisse importante autour de 2 % (voir graphique ci-après).



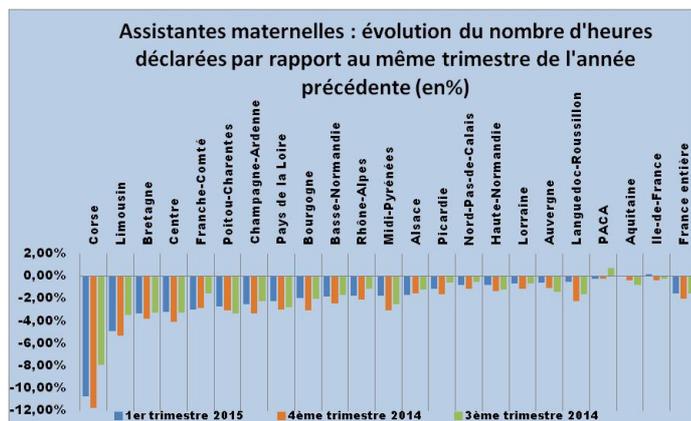
Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

La stagnation trimestrielle de l'activité au niveau national résulte de la progression du nombre de parents ayant recours à ce mode de garde (+0,5 %) et d'une réduction de la durée d'accueil déclarée en moyenne par parent employeur (-0,5 %). Le nombre de parents employeurs augmente dans la grande majorité des régions. Seules six régions enregistrent de nouveau une baisse, mais dans des proportions bien inférieures à celles observées au 4^{ème} trimestre 2014 (voir graphique ci-après).



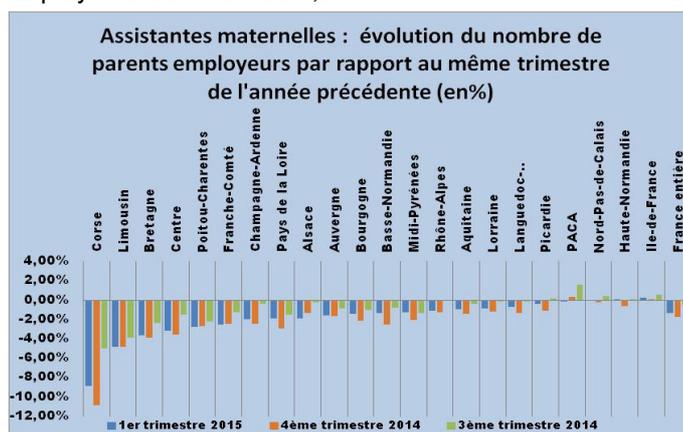
Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Toutefois, comparé au 1^{er} trimestre 2014, le nombre d'heures rémunérées par les parents employeurs d'assistantes maternelles baisse de 1,5 % au niveau national. La totalité des régions enregistrent un repli allant jusqu'à 10,7 % en Corse (voir graphique ci-après).



Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Sur la même période, le volume horaire déclaré en moyenne par parent employeur reste quasiment stable au niveau national (-0,2 %), mais le nombre de parents employeurs se réduit de 1,3 %.



Source : ACOSS, tableau de bord au 1^{er} trimestre 2015. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

L'Ile-de-France est la seule région qui connaît une hausse – bien que modeste (+0,5%) – du nombre de parents employeurs par rapport au 1^{er} trimestre 2014 (voir graphique ci-dessus).

Mélanie Gromer

¹ Selon l'article L.241-10-I du Code de la Sécurité sociale, les particuliers employeurs fragiles (les personnes âgées de 70 ans et plus ; les bénéficiaires de APA, AEEH, PCH, les bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne ou d'une majoration pour tierce personne au titre d'une invalidité) bénéficient pour l'emploi d'une aide à domicile d'une exonération totale des cotisations patronales de Sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations pour les accidents de travail et les maladies professionnelles.